



## Communiqué de Presse



Accès au site internet :

[www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) ou [www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

### FO signera le nouvel accord de performance Renault

Après 9 réunions de négociations et des avancées majeures, FO signera l'accord de performance Renault 2017-2019 (après relecture en janvier).

Les équipes FO Renault, réunies le mercredi 21 décembre 2016 à la Fédération FO Métaux, ont voté à la majorité pour la signature de l'accord.

Cette décision a été motivée principalement par :

- les **3600 embauches en CDI** (en supplément des 3000 annoncées depuis 2015)
- des engagements sur les volumes de production, soit un minimum de **760 000 véhicules**, comme en 2016 (530 000 véhicules fin 2012)
- **l'affectation de 3 nouvelles plateformes et 9 nouveaux modèles sur les sites Français**
- les investissements sur les sites de fabrication à hauteur de **500 M€**
- des garanties sur la mise en place de l'organisation du temps de travail :
  - ✓ la garantie de rester sur une durée hebdomadaire de **35h** (1603h annuelles)
  - ✓ la garantie d'une **majoration de 25% pour toutes les heures supplémentaires**, et payées dans le mois
  - ✓ les samedis en heures supplémentaires ne se feront qu'au **volontariat**

Lors de ces négociations, le point le plus dur pour FO aura été l'organisation du temps de travail.

Le contexte actuel, favorable pour l'automobile en France, nécessite malgré tout de consolider les évolutions du précédent accord, signé par FO et pour lequel il est possible aujourd'hui de mesurer les effets positifs. Si nous pouvons parler d'avenir aujourd'hui, c'est parce que FO a su prendre ses responsabilités en 2013.

Renault se dote d'une flexibilité pour préparer l'avenir mais doit surtout prendre en compte les conditions de travail et le bien être de ses salariés. En ce sens, le dispositif proposé de commissions paritaires d'applications en central et principalement en local, garantit un dialogue social au plus près du terrain pour assurer au mieux le pilotage de la mise en œuvre des points de l'accord, qu'il s'agisse de l'organisation du temps de travail, de la gestion des compétences ou de l'emploi.

C'est pourquoi nous sommes favorables à l'accord obtenu, qui préserve l'avenir de nos sites et de nos emplois, tout en reconnaissant l'engagement des hommes et des femmes qui font la performance de Renault au quotidien.

**Pour FO, l'essentiel, c'est le maintien de l'activité et le développement de l'emploi en France.**

Paris, le 22 décembre 2016

Contact :

Laurent SMOLNIK Secrétaire Fédéral en charge du secteur de l'industrie automobile 06 82 66 73 49

Mariette RIH Déléguée Syndicale Centrale Renault 06 83 53 88 97